AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1475
FR0004060671-FS0645

6 juillet 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce).

ISCOOL ENTERTAINMENT

(Alternext)

Par courrier reçu le 6 juillet 2017, la société anonyme ICE Participations[1] (58 rue Jean Bleuzen 92170 Vanves) a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 juillet 2017, les seuils de 95% du capital et des droits de vote de la société ISCOOL ENTERTAINMENT et détenir à cette date 13 484 534 actions ISCOOL ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 95,01% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions ISCOOL ENTERTAINMENT sur le marché par la société ICE Participations dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée qu'elle a initiée sur les titres de cette société[3].

[1] ICE Participations est contrôlée par Hachette Livre (laquelle est contrôlée au plus haut niveau par la société Lagardère SCA).
[2] Sur la base d'un capital composé de 14 193 059 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment D&I 217C1282 du 20 juin 2017 et D&I 217C1306 du 22 juin 2017.